

Sous le manteau de Notre-Dame

Se nourrir l'âme en moins de 250 mots!

Paroisse Assomption de Notre-Dame

Chronique 26

26^e Semaine du Temps Ordinaire, année de notre Seigneur 2025

Qu'est-ce que le péché ? (Partie 3/4.)

Chers Frères et Sœurs en Jésus-Christ,

Après avoir médité sur le péché en général et sur le péché originel, nous abordons aujourd'hui le péché véniel.

Le *Catéchisme* enseigne que le péché véniel « affaiblit la charité » (§ 1863) et « détourne l'homme de Dieu » (§ 1855) sans rompre l'alliance avec Lui. Autrement dit, il blesse la relation d'amitié avec Dieu, mais ne la détruit pas. Saint Jean écrit : « il y a tel péché qui ne va pas à la mort » (1 Jn 5,17, *Crampon*).

Ces fautes peuvent concerner des matières légères — comme des paroles dures, des petits mensonges (sans grave préjudice), l'impatience, etc. — ou des matières graves commises sans plein consentement ou sans pleine connaissance. Elles n'éteignent pas la grâce sanctifiante, mais elles affaiblissent l'amour de Dieu, rendent l'âme plus vulnérable et préparent, si on n'y prend garde, la voie au péché mortel.

La guérison passe par la conversion quotidienne : prière, œuvres de charité, pénitence... La confession sacramentelle n'est pas strictement nécessaire pour le pardon des péchés véniels, mais elle demeure un remède précieux qui fortifie la conscience et purifie le cœur.

Dans la prochaine et dernière chronique de cette série, nous considérerons le péché mortel, rupture totale de la communion avec Dieu, et la gravité de son refus d'amour.

In Maria, spes nostra,

Conrad B. Piché.